Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 22 février 2022

LEO : une 2e tranche pour 2023 ?

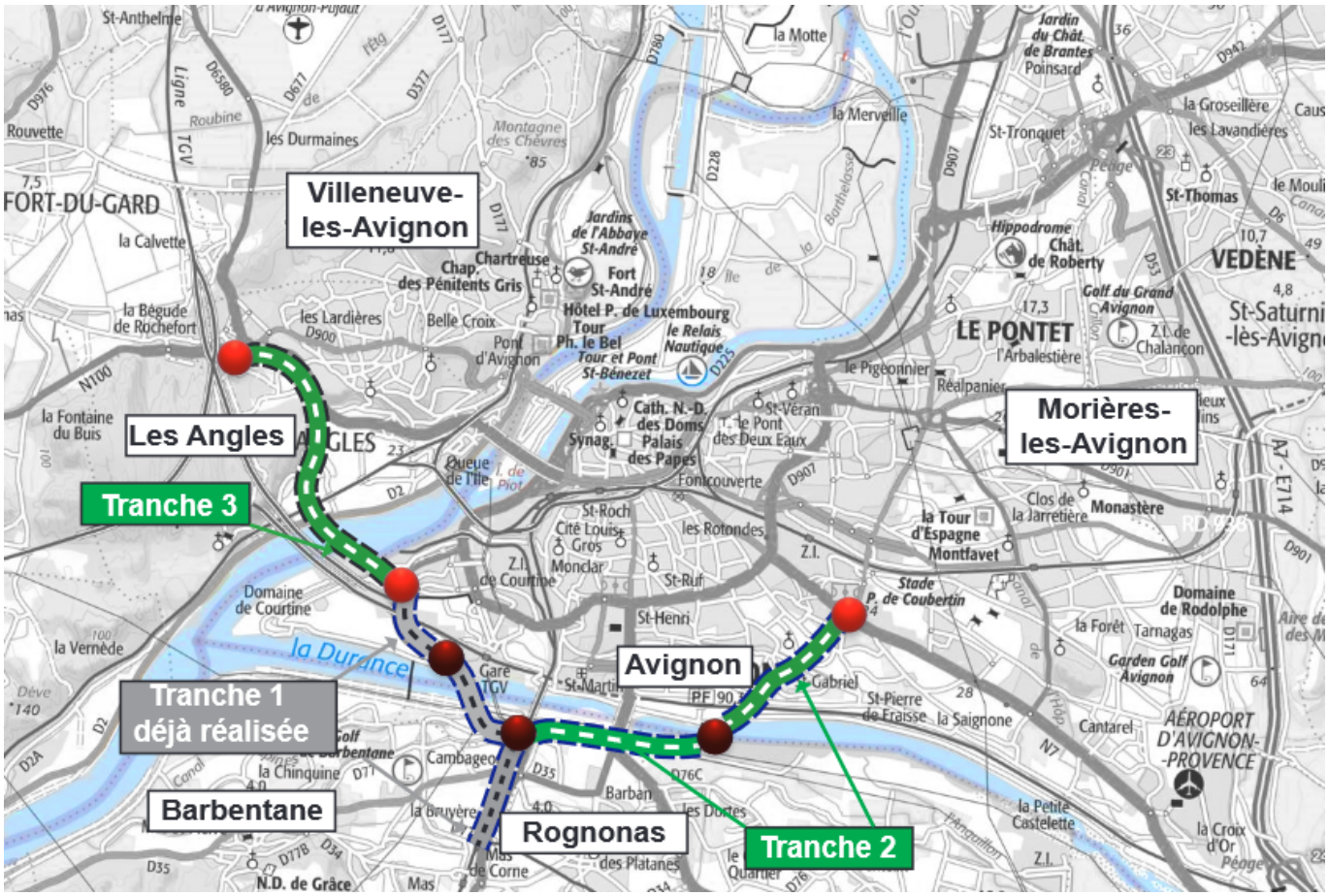

Après s'être adressée par courrier à Jean-Baptiste Djebarri, ministre délégué aux transports, c'est à l'assemblée nationale que la députée de Vaucluse Souad Zitouni a demandé des précisions sur les délais de réalisation de la LEO. Un dossier vital pour le bassin de vie d'Avignon dont on parle depuis près de 40 ans maintenant.

Dans un hémicycle très clairsemé, Souad Zitouni, la députée de la première circonscription de Vaucluse, a questionné le gouvernement afin d'obtenir des précisions sur la réalisation du second tronçon de la Liaison est-ouest (LEO), au Sud d'Avignon.
Après avoir rappelé l'annonce de la reprise de ce contournement routier par le premier ministre Jean-Castex en janvier 2020 ainsi que l'importance de ce projet sur la santé des milliers d'habitants de la Rocade, « victimes de la pollution atmosphérique, sonore et visuelle générée par le passage sous leurs fenêtres de nombreux poids lourds et près de 35 000 véhicules », l'élue a demandé « davantage d'éléments sur le calendrier de mise en œuvre » des travaux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 22 février 2022

En réponse, Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, a annoncé qu'une nouvelle demande d'autorisation environnementale serait sollicitée cette année afin de débloquer la situation en vue de permettre un démarrage des travaux en 2023.

Souad Zitouni, députée La République en Marche de la première circonscription de Vaucluse, questionne Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique sur le calendrier des travaux de la LEO.

Un projet structurant qui constitue le chaînon manquant

« Ce projet structurant pour le territoire du Vaucluse permettra d'améliorer significativement la desserte de l'agglomération avignonnaise et de délester son centre-ville, offrant ainsi un meilleur cadre de vie aux milliers de riverains concernés, dont la majorité sont des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Avignon, a ainsi expliqué Bérangère Abba. Ce projet constitue également le chaînon manquant pour organiser le report modal vers les transports collectifs et les mobilités douces. »

Si une première tranche (le projet en compte 3 pour un tracé total de 13km) a été inaugurée en 2010 entre Avignon et Rognonas avec le franchissement de la Durance, les deux autres phases n'ont toujours pas vue le jour malgré un projet qui remonte à près de 40 ans maintenant.

Alors que le franchissement du Rhône pour relier Courtine aux Angles est actuellement au point mort en raison notamment de la région Occitanie et du Conseil départemental du Gard qui jouent les abonnés absents en matière de financement, la deuxième tranche (entre le Nord des Bouches-du-Rhône et le rond-point des amandiers à Avignon avec un nouveau pont sur la Durance) bénéficie pour sa part d'une inscription de près de 143M€, dont 54M€ financés par l'Etat, au contrat de plan Etat-Région en vigueur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de permettre sa réalisation.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 22 février 2022

La volonté de l'Etat n'est nullement remise en cause

L'autorisation environnementale de la deuxième tranche, dont l'obtention est nécessaire au démarrage des travaux, a été prise par arrêté préfectoral du 31 mai 2021. Toutefois, un recours en contentieux contre cet arrêté a été initié en octobre dernier devant le Tribunal Administratif de Marseille suite notamment à l'avis défavorable, mais uniquement consultatif, de l'AE (Autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable) sur le tracé actuel de la deuxième tranche.

« Cette procédure contentieuse ne remet nullement en cause la volonté de l'Etat de poursuivre l'aménagement de la LEO, qui reste intacte, insiste la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique. Ainsi, en concertation avec les cofinanceurs de l'opération, il a été décidé d'engager des études complémentaires visant à consolider son évaluation environnementale et garantir ainsi sa sécurité juridique. Sur cette base, une nouvelle demande d'autorisation environnementale sera sollicitée en 2022 en vue de permettre un démarrage des travaux en 2023. Un comité de pilotage se tiendra, si besoin, à l'été 2022 afin d'informer les cofinanceurs de l'avancement des études complémentaires et des étapes procédurales à venir. »

L'intervention de Souad Zitouni et la réponse de Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique à découvrir ci-dessous en vidéo.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !